

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 678

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – La politique de prévention des risques liés à la drogue et la présentation des possibilités de prise en charge des personnes dépendantes sont des objectifs prioritaires de santé publique.

« La Journée défense et citoyenneté concourt à sensibiliser au civisme et aux politiques de santé publique. Des personnes dépendantes, soignées dans des structures thérapeutiques et désormais abstinentes, interviennent lors de cette journée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Prévenir la consommation de drogue et de ses conséquences est une mission portée par l'État. Une politique de prévention et de sensibilisation aux risques liés à la drogue ne peut être efficace que si elle est continue et régulière.

Dés lors, la Journée Défense et Citoyenneté offre un cadre propice à la réalisation de cette politique de prévention. L'exposé théorique des méfaits de la drogue est nécessaire pour que nos concitoyens en prennent conscience. Toutefois, il paraît indispensable que des personnes dépendantes, devenues abstinentes, interviennent et partagent leur expérience.

Les témoignages ont plus d'impacts et sont plus efficaces pour alerter les individus quant aux dangers induits par la consommation de drogues.